

POUR UNE LIBERATION IMMEDIATE DE NOTRE CONSOEUR TUNISIENNE SONIA DAHMANI

La FNUJA, réunie en comité à Paris, le 28 juin 2025,

Vu le comité de soutien à nos confrères tunisiens en date du 14 mai 2024,

Vu le communiqué de soutien à notre consœur Sonia DAHMANI adopté au comité de Paris le 7 septembre 2024,

Vu le communiqué de soutien à Sonia DAHMANI, à la suite de sa condamnation en appel, intervenue sans audience, le 12 septembre 2024,

Vu le communiqué de la FNUJA adopté le 27 janvier 2025 à l'occasion de la journée de l'Avocat en danger,

Vu la nomination de Sonia DAHMANI en qualité de membre d'honneur de la FNUJA à Bordeaux le 29 mai 2025,

CONNAISSANCE PRISE de la tentative de fixation en audience criminelle d'une affaire à l'encontre de Sonia DAHMANI, alors que celle-ci est encore pendante devant la Cour de Cassation tunisienne,

S'INDIGNE de la multiplication des poursuites pénales à son encontre depuis son arrestation, de l'atteinte à sa liberté d'expression et des humiliations dont elle est victime,

S'INSURGE contre les conditions indignes de détention subies par Sonia DAHMANI,

S'INQUIETE de la détérioration grave de son état de santé,

En conséquence,

REITERE son soutien indéfectible à Sonia DAHMANI,

DENONCE le non-respect du droit à un procès équitable, lequel constitue un des fondements de l'Etat de droit,

EXIGE :

- la libération immédiate de Sonia DAHMANI,
- l'arrêt immédiat de toute poursuite et de toute forme de répression à son encontre,

SE RESERVE la possibilité de saisir les instances internationales compétentes afin de garantir le respect des droits fondamentaux de Sonia DAHMANI.